



**Union Nationale
du Sport Scolaire**

FICHE SPORT **2026-2027**

GYMNASTIQUE **ARTISTIQUE**

Mise à jour le 12 juin 2026

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directrice nationale adjointe : Lucie AUBERTIN lucie.aubertin@unss.org

Secrétariat : Nathalie TADDEI : nathalie.taddei@unss.org

Déléguée technique UNSS

Béatriz GARRIDO Directrice Adjointe au Service Régional UNSS de Reims

UNSS

Mathieu JEANNIN Enseignant EPS / Académie Besançon

Céline THOMAS Enseignante EPS / Académie de Nancy-Metz

Eric LECHAT Enseignant EPS / Académie de Rennes

Benoit GOURTAY Enseignant EPS / Académie de Créteil – Référent sport
partagé

FFG

Cyrille VINCENT Membre du comité directeur FFG – Enseignant EPS /
Académie de Nancy-Metz

Sandrine MATHIEU Représentante FFG – Enseignante EPS / Acad. Créteil

Sommaire de la Fiche Sport Gymnastique artistique 2026-27

Règlement Fédéral Sportif et Artistique.....	4
Championnat de France Equipes Collèges Etablissement	7
Championnat de France Equipes Lycées Etablissement	8
Championnat de France Equipes Collèges Sport Partagé	9
Championnat de France Equipes Lycées Sport Partagé	10
Championnat de France Equipes Collèges Excellence	11
Championnat de France Equipes Lycées Excellence	12
Responsabilité « Jeunes Officiels - Vers une génération responsable »	13
Remplacement pour inaptitude.....	13
Annexe 1 : 6 premiers des deux derniers CF UNSS « Etablissement »	14
Annexe 2 : Absence au protocole du CF 2026	15
Annexe 3 : Sport Partagé	16

Dans ce document, les nouveautés 26-27 sont surlignées pour une meilleure lisibilité :

- Année des différentes catégories
- Modification de la catégorie collège établissement qui devient une catégorie unique
- Composition des équipes : 4 gymnastes

Innovation : Accès à la FAQ concernant le code ICI

Formation : création d'un document d'aide à la formation des Jeunes Juges disponible sur OPUSS dans l'article : [Gymnastique artistique – CMN Documents](#)

Règlement Fédéral Sportif et Artistique

Se référer au **Règlement Fédéral Sportif et Artistique(RFSA)** mis en ligne sur OPUSS

Les règlements et les livrets d'accompagnement de la CO UNSS sont régulièrement travaillés par les membres de la CMN. Ils sont accessibles sur OPUSS en cliquant sur le lien suivant :

Gymnastique artistique – CMN Documents

Championnat de France UNSS Equipes Collèges Etablissement

RFSA Article 15

Il.2.15.b ne sont pas autorisés à participer :

- Tous les élèves inscrits sur une liste de sportifs de haut-niveau (SHN) ministérielle en vigueur (article L221-2 du code du sport).
- **Tous les élèves inscrits sur la Ranking List FFGym – [https://www.ffgym.fr/Equipe de France/Faire du Haut Niveau/Ranking List](https://www.ffgym.fr/Equipe%20de%20France/Faire%20du%20Haut%20Niveau/Ranking%20List)**
- Tous les élèves inscrits en Sport-études du sport concerné (tous profils)
- Tous les élèves inscrits en niveau Excellence dans l'activité concernée et les activités connexes via la règle d'extension définie à l'article 18.3 du règlement fédéral
- Tous les élèves inscrits dans un dispositif d'établissement autorisant un aménagement horaire de la scolarité pour permettre aux élèves une pratique renforcée de l'activité sportive et artistique concernées (ex : classes à horaires aménagés, académies...)
- Les AS classées dans les six premières places du CF UNSS "Établissement" de l'activité sportive ou artistique concernée, les 2 années scolaires précédant immédiatement l'année en cours.

Championnat de France UNSS Equipes Lycées Etablissement

RFSA Article 15

Il.2.15.b ne sont pas autorisés à participer :

- Tous les élèves inscrits sur une liste de sportifs de haut-niveau (SHN) ministérielle en vigueur (article L221-2 du code du sport).
- **Tous les élèves inscrits sur la Ranking List FFGym – [https://www.ffgym.fr/Equipe de France/Faire du Haut Niveau/Ranking List](https://www.ffgym.fr/Equipe%20de%20France/Faire%20du%20Haut%20Niveau/Ranking%20List)**
- Tous les élèves inscrits en Sport-études du sport concerné (tous profils)
- Tous les élèves inscrits en niveau Excellence dans l'activité concernée et les activités connexes via la règle d'extension définie à l'article 18.3 du règlement fédéral
- Tous les élèves inscrits dans un dispositif d'établissement autorisant un

aménagement horaire de la scolarité pour permettre aux élèves une pratique renforcée de l'activité sportive et artistique concernées (ex : classes à horaires aménagés, académies...)

- Les AS classées dans les six premières places du CF UNSS "Établissement" de l'activité sportive ou artistique concernée, les 2 années scolaires précédant immédiatement l'année en cours.

Championnat de France UNSS Equipes Collèges Sport partagé

[RFSA article 16](#)

II.2.16.b ne sont pas autorisés à participer dans l'activité concernée et ses extensions :

- Tous les élèves inscrits sur une liste de sportifs de haut-niveau (SHN) ministérielle en vigueur (Article L221-2 du code du sport)
- Tous les élèves inscrits sur la Ranking List FFGym – <https://www.ffgym.fr/Equipe de France/Faire du Haut Niveau/Ranking List>
- Tous les élèves inscrits en Sport-études du sport concerné (tous profils)
- Tous les élèves valides inscrits en excellence. Pas d'exclusion pour les élèves en situation de handicap

Championnat de France UNSS Equipes Lycées Sport partagé

[RFSA article 16](#)

II.2.16.b ne sont pas autorisés à participer dans l'activité concernée et ses extensions :

- Tous les élèves inscrits sur une liste de sportifs de haut-niveau (SHN) ministérielle en vigueur (Article L221-2 du code du sport)
- Tous les élèves inscrits sur la Ranking List FFGym – <https://www.ffgym.fr/Equipe de France/Faire du Haut Niveau/Ranking List>
- Tous les élèves inscrits en Sport-études du sport concerné (tous profils)
- Tous les élèves valides inscrits en excellence. Pas d'exclusion pour les élèves en situation de handicap

Championnat de France UNSS Équipes Collèges Excellence

[RFSA article 18](#)

b. Ne sont pas autorisés à participer dans l'activité concernée et ses extensions :

- Tous les élèves inscrits sur une liste de sportifs de haut-niveau (SHN) ministérielle en vigueur (Article L221-2 du code du sport)
- Tous les élèves inscrits sur la Ranking List FFGym – <https://www.ffgym.fr/Equipe de France/Faire du Haut Niveau/Ranking List>
- Les élèves inscrits en sport-études au titre des publics 1 et 2, définis par la circulaire du 15 décembre 2023 relative aux modalités d'aménagement scolaire permettant le renforcement de la pratique sportive des élèves <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo48/MENE2334358C>)

Championnat de France UNSS Équipes Lycées Excellence

RFSA article 18

Ne sont pas autorisés à participer dans l'activité concernée et ses extensions :

- Tous les élèves inscrits sur une liste de sportifs de haut-niveau (SHN) ministérielle en vigueur (Article L221-2 du code du sport)
- Tous les élèves inscrits sur la Ranking List FFGym – [https://www.ffgym.fr/Equipe de France/Faire du Haut Niveau/Ranking List](https://www.ffgym.fr/Equipe%20de%20France/Faire%20du%20Haut%20Niveau/Ranking%20List)
- Les élèves inscrits en sport-études au titre des publics 1 et 2, définis par la circulaire du 15 décembre 2023 relative aux modalités d'aménagement scolaire permettant le renforcement de la pratique sportive des élèves <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo48/MENE2334358C> ;

Championnat de France Equipes Collèges Etablissement					
Composition des délégations					
Composition de l'équipe Voir RFSA article 19	Catégorie d'âge Collèges : 2015 - 2014 - 2013 - 2012 - 2011 2016 : avec surclassement, voir conditions RFSA article 19.4 Equipe de 4 gymnastes - Mixité encouragée				
Jeune juge Lien Livret JJ	1 Jeune Juge, certifié académique minimum par équipe ayant reçu la formation sur tous les agrès et ayant déjà jugé sur une compétition UNSS. Il n'est pas compétiteur. Il peut être d'une autre AS de l'académie.				
Jeune coach Lien livret JC	1 Jeune Coach, certifié académique minimum par équipe qualifiée. Il est compétiteur et intégré à la composition de l'équipe.				
Accompagnateur Voir RFSA article 43	1 à 2 accompagnateurs par équipe.				
Modalités de rencontres					
Règlement	CODE UNSS 2024-2028 « Code Equipe d'Etablissement »				
Formule de compétition	Passage sur 4 agrès				
	Garçons	Sol	Saut	Barres //	Mini-trampoline
	Filles	Sol	Saut	Barres Asym	Poutre
	<u>Total des 3 meilleures notes par agrès couplés</u>				
Tenue de compétition Voir RFSA article 7	Les gymnastes représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le RF. Compléter les informations présentes dans le RFSA par le code UNSS GA .				
Modalités de qualification	25 AS Championnes d'académie catégorie Etablissement 1 AS représentante de la zone Océan Indien 1 AS représentante de la zone Antilles				
Nombre d'équipes	27 équipes maximum au CF Collèges Etablissement				
Titres décernés Voir RFSA article 46	Champion de France UNSS de Gymnastique Artistique Collèges Etablissement				

Championnat de France Equipes Lycées Etablissement					
Composition des délégations					
Composition de l'équipe Voir RFSA article 19	Catégorie d'âge Lycées : 2012 - 2011 – 2010 – 2009 – 2008 Pas de surclassement Equipe de 4 gymnastes - Mixité encouragée				
Jeune juge Lien Livret JJ	1 Jeune Juge, certifié académique minimum par équipe ayant reçu la formation sur tous les agrès et ayant déjà jugé sur une compétition UNSS. Il n'est pas compétiteur. Il peut être d'une autre AS de l'académie.				
Jeune coach Lien livret JC	1 Jeune Coach, certifié académique minimum par équipe qualifiée. Il est compétiteur et intégré à la composition de l'équipe.				
Accompagnateur Voir RFSA article 43	1 à 2 accompagnateurs par équipe.				
Modalités de rencontres					
Règlement	CODE UNSS 2024-2028 « Code Equipe d'Etablissement »				
Formule de compétition	Passage sur 4 agrès				
	Garçons	Sol	Saut	Barres //	Mini-trampoline
	Filles	Sol	Saut	Barres Asym	Poutre ou mini-trampoline
	<u>Total des 3 meilleures notes par agrès couplés</u>				
Tenue de compétition Voir RFSA article 7	Les gymnastes représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le RF. Compléter les informations présentes dans le RFSA par le code UNSS GA .				
Modalités de qualification	25 AS Championnes d'académie catégorie Etablissement 1 AS représentante de la zone Océan Indien 1 AS représentante de la zone Antilles				
Nombre d'équipes	27 équipes maximum au CF Lycées				
Titres décernés Voir RFSA article 46	Champion de France UNSS de Gymnastique Artistique Lycées Etablissement				

Championnat de France Equipes Collèges Sport Partagé

Composition des délégations

Composition Des participants Voir RFSA article 19 Guide d'accompagnement Sport Partagé	Equipe de 4 gymnastes	2 élèves valides Catégorie d'âge Collèges élèves valides : 2015 - 2014 - 2013 - 2012 - 2011 2016 : possible avec surclassement, voir conditions RFSA article 19.4 2 élèves en situation de handicap avec attestation MDPH ou MDA Détails dans le guide d'accompagnements Sport Partagé . Catégorie d'âge Collèges : 2015 - 2014 - 2013 - 2012 - 2011 - 2010 - 2009 2016 : possible avec surclassement, voir conditions RFSA article 19.4 Pour déterminer la classification des ESH, voir annexe 3 : Sport Partagé
	Mixité encouragée	
Jeune juge Lien Livret JJ	1 Jeune Juge, certifié académique minimum par équipe ayant reçu la formation sur tous les agrès et ayant déjà jugé sur une compétition UNSS. Il n'est pas compétiteur. Il peut être d'une autre AS de l'académie.	
Jeune coach Lien livret JC	1 Jeune Coach, certifié académique minimum par équipe qualifiée. Il est compétiteur et intégré à la composition de l'équipe.	
Accompagnateur Voir RFSA article 43	1 à 2 accompagnateurs par équipe.	
Modalités de rencontres		
Règlement	CODE UNSS 2024-2028 « Sport partagé »	
Formule de compétition	Pour EV : passage sur tous les agrès - la meilleure note est prise en compte pour chaque agrès Pour ESH : les 4 meilleurs notes sur l'ensemble des passages	
Tenue de compétition Voir RFSA article 7	Les gymnastes représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le RF. Compléter les informations présentes dans le RF par le code UNSS GA .	
Modalités de qualification	Niveau académique	
Nombre d'équipes	12 AS Championnes d'académie	
Titres décernés Voir RFSA article 46	Champion de France UNSS de Gymnastique Artistique Collèges Sport Partagé	

Championnat de France Equipes Lycées Sport Partagé

Composition des délégations

Composition de l'équipe Voir RF article 19 LC Sport Partagé	Equipe de 4 gymnastes	2 élèves valides Catégorie d'âge Lycées élèves valides : 2012 et avant Pas de surclassement
		2 élèves en situation de handicap avec attestation MDPH ou MDA Catégorie d'âge Lycées élèves valides : 2012 et avant Pas de surclassement Détails dans le guide d'accompagnements Sport Partagé . Pour déterminer la classification des ESH, voir annexe 3 : Sport Partagé
Jeune juge Lien Livret JJ	1 Jeune Juge, certifié académique minimum par équipe ayant reçu la formation sur tous les agrès et ayant déjà jugé sur une compétition UNSS. Il n'est pas compétiteur. Il peut être d'une autre AS de l'académie.	
Jeune coach Lien livret JC	1 Jeune Coach, certifié académique minimum par équipe qualifiée. Il est compétiteur et intégré à la composition de l'équipe.	
Accompagnateur Voir RFSA article 43	1 à 2 accompagnateurs par équipe.	
Modalités de rencontres		
Règlement	CODE UNSS 2024-2028 « Sport partagé »	
Formule de compétition	Pour EV : passage sur tous les agrès - la meilleure note est prise en compte pour chaque agrès Pour ESH : les 4 meilleurs notes sur l'ensemble des passages	
Tenue de compétition Voir RFSA article 7	Les gymnastes représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le RF. Compléter les informations présentes dans le RF par le code UNSS GA .	
Modalités de qualification	Niveau académique	
Nombre d'équipes	12 AS Championnes d'académie	
Titres décernés Voir RFSA article 46	Champion de France UNSS de Gymnastique Artistique Lycées Sport Partagé	

Championnat de France Equipes Collèges Excellence

Composition des délégations

Composition de l'équipe <u>Voir RFSA</u> article 19	Catégorie d'âge Collèges : 2015 - 2014 - 2013 - 2012 - 2011 2016 : avec surclassement, voir conditions RFSA article 19.4 - Equipe de 4 Garçons - Equipe de 4 Filles
Jeune juge <u>Lien Livret JJ</u>	1 Jeune Juge, certifié académique minimum par équipe ayant reçu la formation sur tous les agrès et ayant déjà jugé sur une compétition UNSS. Il n'est pas compétiteur. Il peut être d'une autre AS de l'académie.
Jeune coach <u>Lien livret JC</u>	1 Jeune Coach, certifié académique minimum par équipe qualifiée. Il est compétiteur et intégré à la composition de l'équipe.
Accompagnateur <u>Voir RFSA</u> article 43	1 à 2 accompagnateurs par équipe.

Modalités de rencontres

Tenue de compétition <u>Voir RFSA</u> article 7	Les gymnastes représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le RF. Compléter les informations présentes dans le RF par le code UNSS GA .				
Règlement	CODE UNSS 2024-2028 « Code Excellence »				
Formule de compétition	Passage sur 4 agrès				
	Garçons	Sol	Saut	Barres //	Barre fixe
	Filles	Sol	Saut	Barres Asym	Poutre
	<u>Total des 3 meilleures notes</u>				
Tenue de compétition <u>Voir RFSA</u> article 7	Les gymnastes représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le RF. Compléter les informations présentes dans le RF par le code UNSS GA.				
Modalités de qualification	25 AS Championnes d'académie catégorie Excellence 1 AS représentante de la zone Océan Indien 1 AS représentante de la zone Antilles				
Nombre d'équipes	54 équipes maximum au CF Collèges Excellence				
Titres décernés <u>Voir RFSA</u> article 46	Champion de France UNSS de Gymnastique Artistique Collèges Garçons Excellence Champion de France UNSS de Gymnastique Artistique Collèges Filles Excellence				

Championnat de France Equipes Lycées Excellence

Composition des délégations

Composition de l'équipe <u>Voir RFSA article 19</u>	Catégorie d'âge Lycées : 2012 - 2011 – 2010 – 2009 – 2008 Pas de surclassement Equipe de 4 gymnastes - Mixité encouragée				
Jeune juge <u>Lien Livret JJ</u>	1 Jeune Juge, certifié académique minimum par équipe ayant reçu la formation sur tous les agrès et ayant déjà jugé sur une compétition UNSS. Il n'est pas compétiteur. Il peut être d'une autre AS de l'académie.				
Jeune coach <u>Lien livret JC</u>	1 Jeune Coach, certifié académique minimum par équipe qualifiée. Il est compétiteur et intégré à la composition de l'équipe.				
Accompagnateur <u>Voir RFSA article 43</u>	1 à 2 accompagnateurs par équipe.				
Modalités de rencontres					
Tenue de compétition <u>Voir RFSA article 7</u>	Les gymnastes représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le RF. Compléter les informations présentes dans le RF par le code UNSS GA .				
Règlement	CODE UNSS 2024-2028 « Code Excellence »				
Formule de compétition	Passage sur 4 agrès				
	Garçons	Sol	Saut	Barres //	Barre fixe
	Filles	Sol	Saut	Barres Asym	Poutre
	<u>Total des 3 meilleures notes par agrès couplés</u>				
Tenue de compétition <u>Voir RFSA article 7</u>	Les gymnastes représentent l'AS de leur établissement et doivent en porter les couleurs. Les règles concernant les publicités sont indiquées dans le RF. Compléter les informations présentes dans le RF par le code UNSS GA.				
Modalités de qualification	25 AS Championnes d'académie catégorie Excellence 1 AS représentante de la zone Océan Indien 1 AS représentante de la zone Antilles				
Nombre d'équipes	27 équipes maximum au CF Lycées				
Titres décernés <u>Voir RFSA article 46</u>	Champion de France UNSS de Gymnastique Artistique Lycées Excellence				

Responsabilité « Jeunes Officiels - Vers une génération responsable »

Jeune Juge :

- Le jeune juge doit se présenter le jour de l'accueil en étant apte à officier sur le championnat.
- Il s'engage à s'investir dans son rôle tout au long du championnat
- Toute situation exceptionnelle doit être communiquée à la CMN et à l'organisateur en amont du championnat

Important : le Jeune Juge, certifié académique minimum par équipe ayant reçu la formation sur tous les agrès et ayant déjà jugé sur une compétition UNSS.

En cas de non-respect de ces obligations, l'association sportive concernée ne pourra pas participer au championnat de France et / ou sera déclassée après décision de la CMN.

Toute intervention d'adulte auprès d'un Jeune Juge, est interdite.

L'utilisation de tout support photo ou vidéo n'est pas autorisée pour porter réclamation.

1. Passerelles possibles des Jeunes Juges entre l'UNSS et la FFG

La convention entre l'UNSS et la FFG précise que la certification Jeune Juge de niveau national permet une équivalence de niveau 1 fédéral dès lors que le (la) gymnaste est licencié(e) à la FFG. La démarche à suivre est précisée dans la convention concernant les passerelles.

La convention et les avenants sont disponibles sur <https://opuss.unss.org/article/83770>

Les AS qui ont connaissance d'élèves Jeunes Juges ayant fait l'objet de passerelles effectives avec la FFG sont priées de le faire savoir à leur service régional qui transmettra à la direction nationale afin de confirmer l'intérêt de la formation des enseignants, de mettre en avant cet engagement au service de l'activité et d'accompagner au mieux cette passerelle du monde scolaire vers le monde fédéral.

Remplacement pour inaptitude

Sans objet.

L'activité n'est pas concernée par cette disposition (cf RFSA article 43)

Annexe 1 : 6 premiers des deux derniers CF UNSS « Etablissement »

Les associations sportives classées dans les **six premières** lors du CF UNSS « Equipe Etablissement » en 2025 et en 2026 ne seront pas autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Equipe d'Etablissement en 2026-2027

CF COLLEGES ETABLISSEMENT FILLE 25			CF COLLEGES ETABLISSEMENT FILLES 26		
N°AS	Nom Etablissement	Ville	N°AS	Nom Etablissement	Ville
21038	Collège Arthur Rimbaud	Charleville-Mézières	AS20455	Collège privé Notre-Dame	Bressuire
08199	Collège Sainte-Marie	Meaux	AS18404	Collège de la Béchellerie	St-Cyr /Loire
14472	Collège Victor Hugo	Bessan	AS08199	Collège Sainte-Marie	Meaux
08404	Collège de la Béchellerie	St-Cyr /Loire	AS24137	Collège André Malraux	La Wantzenau
14704	Collège privé St-Joseph	Sète	AS09158	Collège Fénelon	Nevers
01212	Collège C. Cousteau	Rognac	AS15383	Collège Hubert Curien	Cornimont

CF Collèges Établissement Garçons 25			CF Collèges Établissement Garçons 2026		
N°AS	Nom Établissement	Ville	N°AS	Nom Établissement	Ville
22059	Collège Broussais	Dinan	14472	Collège Victor Hugo	Bessan
36476	Collège Jacques Prévert	Verson	22473	Collège Anne de Bretagne	Rennes
20127	Collège Jean Moulin	Barbezieux-St-Hilaire	22059	Collège Broussais	Dinan
21031	Collège Jeanne Mélin	Carignan	16621	Collège Corentin Riou	Moutiers-les-Mauxfaits
25911	Collège Antonin Perbosc	Lafrançaise	20598	Collège privé Ste Emilie de Rodat	Nueil-les-Aubiers
08076	Collège L.de Savigny	Provins	04152	Collège André Lahaye	Andernos-les-Bains

CF Lycées Etablissement Mixtes 25			CF Lycées Etablissement Mixtes 26		
N°AS	Nom Établissement	Ville	N°AS	Nom Établissement	Ville
24196	Lycée J. Mermoz	Saint-Louis	22001	LPO La Fontaine des Eaux	Dinan
01464	Lycée Arthur Rimbaud	Istres	03074	Lycée privé Les Augustins	Pontarlier
15422	Lycée Claude Gellée	Épinal	16664	Lycée P. Mendès France	La-Roche-sur-Yon
01436	Lycée J-H Fabre	Carpentras	16356	Lycée Victor Hugo	Château-Gontier-sur-Mayenne
36492	Lycée Émile Littré	Avranches	01436	Lycée J-H Fabre	Carpentras
04830	Lycée polyvalent Cantau	Anglet	15422	Lycée Claude Gellée	Épinal

Ces AS doivent s'inscrire en « Excellence » pour l'année 2026-2027

Catégorie	N° AS	Établissement	Ville	Académie
Collèges Établissement Filles	AS18404	Collège de la Béchellerie	Saint Cyr sur Loire	Orléans-Tours
Collèges Établissement Filles	AS08199	Collège Sainte-Marie	Meaux	Créteil
Collèges Établissement Garçons	22059	Collège Broussais	Dinan	Rennes
Lycée Etablissement Mixtes	01436	Lycée J-H Fabre	Carpentras	Aix-Marseille
Lycée Etablissement Mixtes	15422	Lycée Claude Gellée	Épinal	Nancy-Metz

Annexe 2 : Absence au protocole du CF 2026

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2026
et n'étant pas autorisé à participer dans la catégorie indiquée

Néant

Annexe 3 : Sport Partagé

Un Guide d'accompagnement Sport Partagé est publié chaque année pour compléter le [RFSA UNSS](#) pour décrire les parties spécifiques de ce programme.

[Lien vers l'article Opuss](#)



Ce document vise à fournir aux enseignants d'EPS et aux éducateurs spécialisés un ensemble d'outils et de repères pour faciliter la création et l'accompagnement d'équipe(s) lors des rencontres Sport Partagé.

Ce guide met à votre disposition :

En page 5, 6, 7 → les modalités de participation, qualifications et inscriptions aux rencontres SP

En page 8 à 14 → les outils pour établir la classification des élèves en situation de handicap

En page 15, 16 → les différents contacts que vous pouvez solliciter (question générale ou en lien avec une activité ciblée). L'adresse de contact générique : sport.partage@unss.org

Nouveauté :

Pour faciliter la classification de l'élève, l'adulte référent peut imprimer et compléter l'annexe 1 ou l'annexe 2 et la présenter à l'accueil de la rencontre UNSS.

Annexe 1 : page 17 du guide Sport Partagé (cliquer sur l'image)

Document pouvant être présenté pour la classification d'un ESH moteur et sensoriel

UNSS Annexe 1 : Document pouvant être présenté pour la classification d'un ESH moteur et sensoriel

Test Fonctionnelle Classe « debut »	Classe UNSS	Changement	Description	Schémas (Éléments non autorisés, des points de mesure, des points de mesure)	Prénom NOM	Nom Etab Et Ville
TEST INF 1 Equilibre	C1	MOT avec une affaiblissement, MSH avec une affaiblissement, MSH avec une affaiblissement	TEST INF 2 Equilibre + latéralité	Schéma 1: 10 tests - base du corps - Une majorité de tests valides	Né(e) le :	Académie
TEST INF 3 Course + latéralité			Schéma 2: 10 tests - base du corps - Une majorité de tests valides			
TEST INF 4 Course avant						
TEST INF 5 Course arrière						
TEST INF 6 Latéralité						
TEST INF 7 Course des 4 latéralité						
TEST INF 8 Equilibre						
TEST INF 9 Sauf						
TEST SUP 10 Sauf latéral						
TEST SUP 1 Equilibre ventral						
TEST SUP 3 Equilibre latéral						
TEST SUP 4 Amplitude des bras						
TEST SUP 5 Amplitude des bras						
TEST SUP 6 Amplitude des bras						
TEST SUP 7 Amplitude des bras						
TEST SUP 8 Amplitude des bras						
TEST SUP 9 Amplitude des bras						
TEST SUP 10 Amplitude des bras						
TEST SUP 11 Amplitude des bras	C3	MOT avec une affaiblissement, MSH avec une affaiblissement, MSH avec une affaiblissement	TEST SUP 12 Amplitude des bras	Schéma 4: 10 tests - base du corps - Une majorité de tests valides		
TEST SUP 13 Amplitude des bras						
TEST SUP 14 Amplitude des bras						
TEST SUP 15 Amplitude des bras						
TEST SUP 16 Amplitude des bras						
TEST SUP 17 Amplitude des bras						
TEST SUP 18 Amplitude des bras						
TEST SUP 19 Amplitude des bras						
TEST SUP 20 Amplitude des bras						

Document complété le : _____ Nom et Signature Ensignant référent : _____

Document complété le : _____ Nom et Signature Président d'AS : _____

Annexe 2 : page 18 du guide Sport Partagé (cliquer sur l'image)

Document pouvant être présenté pour la classification d'un ESH cognitif, mental et/ou psychique.

UNSS Annexe 2 : Document pouvant être présenté pour la classification d'un ESH cognitif, mental et/ou psychique

	0 point	1 point	2 points	3 points
Autonomie dans l'activité	Autonomie avant et pendant l'épreuve	A besoin d'un aide avant l'épreuve (Jeune Coach)	A besoin d'un aide avant et pendant l'épreuve (Jeune Coach)	A besoin d'un Aide / Jeune Juge ou d'un adulte indépendant pendant l'épreuve
Relation aux autres	Interagit et communique Va vers les autres	Interagit et communique Va vers les autres	Interagit et communique Va vers les autres	Aucune interaction et communication
Motricité	Pas impactée	Motricité globale faiblement impactée	Motricité globale moyennement impactée	Motricité globale fortement impactée

Environ pour les 3 domaines la description appropriée donnant un nombre de point(s)
- Vous pouvez affiner l'analyse en complétant les observables dans le tableau de droite.

En additionnant les points, une classification peut être proposée ci-dessous

	0 à 3 points	4 à 6 points	7 et 8 points	9 et 10 points	11 et 12 points
C1	0 à 3 points	Autonomie dans l'activité =			
C2	4 à 6 points	Relation aux autres =			
C3	7 et 8 points	Motricité =			
C4	9 et 10 points	Total =			
C5	11 et 12 points	Classification proposée			

Document complété le : _____ Nom et Signature Ensignant référent : _____

Document complété le : _____ Nom et Signature Président d'AS : _____



**Union Nationale
du Sport Scolaire**

13, rue Saint-Lazare - 75009 Paris | 01 42 81 55 11

**Ne manquez rien de l'actualité de l'UNSS
Sur notre site internet www.unss.org**

Et sur nos réseaux sociaux :

